

## — Délégation Départementale de la Gironde

Pôle santé publique et santé environnementale

Mission prévention promotion de la santé

Dossier suivi par : Maïté ELISSALT

Téléphone : 05 57 01 45 40

Courriel : maite.elissalt@ars.sante.fr

# Cahier des charges

## Mise en place d'actions de promotion de la santé

---

### **Développement des compétences psychosociales au bénéfice des enfants de 6 à 11 ans**

scolarisés dans les quartiers prioritaires de la ville de Gironde  
dans le cadre de programmes d'activités périscolaires

---

## Contexte

Les indicateurs de l'état de santé et les habitudes de vie des enfants, dès l'âge de 6 ans, montrent de fortes disparités selon l'environnement socioculturel.

Les bilans de santé destinés à dépister les pathologies et les troubles susceptibles d'avoir un retentissement sur la santé de l'enfant, sur ses apprentissages ou sur les relations qu'il entretient avec ses pairs sont réalisés par les personnels de l'Éducation Nationale, en grande section de maternelle (6 ans), en CE2, et en 6ème (11 ans).

L'exploitation de ces données girondines par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) Aquitaine, missionné par l'ARS en partenariat avec le Rectorat, confirme des disparités, comme par exemple en matière de surcharge pondérale, qui touche 16,8% des élèves girondins. En termes d'hygiène de vie : l'ORS constate une baisse de 4% de l'activité physique ; ou encore en terme de consommation de produit, 2.5% des élèves girondins et 7.5% des élèves girondins issus de zone d'éducation prioritaire déclarent déjà avoir expérimenté le tabac ou avoir un usage occasionnel.

Aujourd'hui en France, seul 1 adolescent sur 4 réalise une activité physique. Chez les jeunes, près de la moitié des troubles mentaux qui perdurent se manifestent avant l'âge de 14 ans et près des trois quarts avant l'âge de 25 ans. La dépression est la maladie qui touche et qui cause le plus de handicap chez les 10-19 ans. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes, et la France se situe actuellement parmi les pays ayant les taux de mortalité par suicide les plus élevés d'Europe. Les données sur la mortalité suggèrent la prédominance des troubles psychosociaux à l'adolescence.

Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le cadre scolaire est une source de difficultés relationnelles et de peur. Plus d'un tiers des enfants et adolescents (34,3 %) disent avoir été harcelés ou ennuyés par des camarades, et près d'un quart (24 %) s'y sentent en insécurité par rapport à des adultes. Plus de 45 % se déclarent vraiment angoissés de ne pas réussir assez bien scolairement, une proportion plus forte chez les jeunes issus de milieux économiquement défavorisés.

Pendant longtemps, les actions d'éducation pour la santé se sont appuyées sur la seule transmission d'informations concernant les risques sanitaires. Or l'échec des programmes de prévention primaire des années 70, qui reposaient sur ce modèle, a conduit les professionnels à prendre conscience que les comportements individuels ne répondent pas à cette logique. En effet, les choix de santé sont guidés non seulement par les savoirs, mais aussi par les représentations et les compétences des personnes. De ces constats sont nés des projets visant à renforcer les compétences psychosociales des enfants pour les aider à faire face à la pression sociale, à l'échec ou au stress.

L'INPES en partenariat avec la DGESCO (direction Générale de l'Enseignement Scolaire) et l'IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) ont élaboré un document de référence qui valorise le caractère transversal des compétences psychosociales en milieu scolaire, dont l'objectif général est de rendre les jeunes responsables et acteurs de leur santé.

Selon l'OMS (1993)<sup>1</sup>, « Les compétences psychosociales sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. Elles ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé dans son sens le plus large. Quand les problèmes sont liés à un comportement, et ce

---

<sup>1</sup> L'OMS (Division de la santé mentale et de la prévention des toxicomanies, *Life skills education in schools*, 1993)

comportement lié à une incapacité à répondre efficacement au stress et aux pressions de la vie, l'amélioration des compétences psychosociales pourrait être un élément influant dans la promotion de la santé et du bien-être, les comportements étant de plus en plus impliqués dans l'origine des problèmes de santé ».

Ces compétences sont considérées comme des facteurs protecteurs. Au nombre de 10, elles sont présentées par couples :

- + Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre les décisions
- + Avoir une pensée créative / Avoir une pensée critique
- + Savoir communiquer efficacement / Être habile dans les relations interpersonnelles
- + Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres
- + Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions

Ainsi, « chez les enfants, le renforcement des compétences psychosociales favorise le développement global (social, émotionnel, cognitif, physique), améliore les interactions, augmente le bien-être et contribue donc à diminuer les comportements défavorables à la santé et à augmenter les comportements favorables. Les C.P.S. jouent aussi un rôle essentiel dans l'adaptation sociale et la réussite éducative ».<sup>2</sup>

De nombreuses initiatives visant le développement des compétences psychosociales en milieu scolaire et/ou périscolaire, ont été engagées dans ce domaine sur le territoire national, mais également sur le territoire régional notamment l'ex-Limousin qui a mis en place depuis 2016 le projet intitulé : « Le Voyage des ToiMoiNous ». Cette thématique bénéficie aujourd'hui d'une expertise nationale, et de données scientifiques suffisantes pour décider de l'adapter et le développer sur le département de la Gironde.

## Objectifs

Ce projet s'inscrit dans les priorités du Projet Régional de Santé ex-Aquitaine actuellement en vigueur, mais également dans les priorités envisagées du futur PRS 2018/2023, notamment l'axe 1 visant à renforcer le pouvoir d'agir des personnes et les compétences de vie dans une démarche globale de promotion de la santé. Chez les jeunes, les compétences psychosociales jouent un rôle essentiel dans l'adaptation sociale et la réussite éducative, elles sont reconnues comme déterminant majeur de santé et du bien-être sur lequel il est possible d'intervenir efficacement.

L'objectif général est permettre aux enfants d'adopter, par le biais de la participation à des actions spécifiques, un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres et de répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne pour maintenir un état de bien-être physique et mental.

Si elles concourent à l'amélioration du bien-être et de l'état de santé des jeunes, ces actions visent également l'instauration d'un meilleur climat scolaire et l'amélioration de la réussite scolaire des enfants par l'utilisation chez ces individus de stratégies d'adaptation pour, notamment, une meilleure résolution des conflits et une meilleure gestion du stress. Par ailleurs, elles permettent aux animateurs de développer des compétences notamment une posture éducative positive et bienveillante à l'égard des enfants.

Sur le modèle du « voyage des ToiMoiNous » mené en ex-Limousin, la mise en place d'ateliers visant le développement des compétences psychosociales, sera organisée au bénéfice des enfants de 6 à 11 ans, dans le programme annuel d'activités périscolaires (TAP) et/ou, en fonction de l'organisation de la semaine de classe choisie par les communes, lors des accueils périscolaires ou dans les centres de loisirs sans hébergement.

Ces actions seront initiées dans les communes volontaires disposant de quartiers prioritaires en Gironde.

---

<sup>2</sup> Dossier « Développer les compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes, La santé en action », mars 2015

## Descriptif du projet

L'ARS Nouvelle Aquitaine est le maître d'ouvrage.

**Le projet doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs opérateurs.**

L'appel à candidature vise à offrir aux partenaires la possibilité de se positionner en tant que coordinateur (organisation, pilotage, animation du projet dans les conditions prévues) et formateur-accompagnateur des animateurs des temps périscolaires.

Les formateurs suivront tous une « formation des formateurs » dispensée par un expert dans le champ des compétences psychosociales.

Le contenu de la formation des animateurs devra être validé par un expert scientifique.

### Déploiement de l'action

Le premier volet du déploiement de cette action concernera 35 écoles des quartiers prioritaires des communes de **Bassens, Bègles, Bordeaux, Cenon, Coutras, Eysines, Gradignan, Lormont, Mérignac, Sainte Foy la Grande et Talence.**

Par la suite ce projet pourrait faire l'objet d'un déploiement sur d'autres temps et/ou d'autres territoires.

En fonction de l'organisation des rythmes scolaires retenue par chaque commune, les ateliers destinés aux enfants seront mis en œuvre sur les créneaux suivants :

Commune	Ecole	Organisation temps scolaire	Ateliers CPS	Nombre total d'enfants	Nombre d'enfants de 7/8 ans	Nombre d'animateurs à former
Bassens	Rosa Bonheur	4,5 jours	Pause méridienne	150	30	10
Bègles	Ferdinand Buisson	4,5 jours	Pause méridienne	220	60	2
	Joliot Curie	4,5 jours	Pause méridienne	110	30	2
	Marcel Sembat	4,5 jours	Pause méridienne	144	35	2
Bordeaux	Benauges	4 jours	Pause méridienne	228	44	2
	Condorcet	4 jours	Pause méridienne	293	60	2
	Jean Monnet	4 jours	Pause méridienne	204	44	2
	Labarde	4 jours	Pause méridienne	164	35	2
	Lac II	4 jours	Pause méridienne	148	25	2
	Schweitzer	4 jours	Pause méridienne	264	72	2
	Thiers	4 jours	Pause méridienne	169	42	2
	Vaclav Havel	4 jours	Pause méridienne	150	48	2
Cenon	Camille Maumey		Pause méridienne	236	52	6
	Jean Jaurès		Pause méridienne	206	36	3
	Jules Michelet		Pause méridienne	150	30	4
	Léon Blum		Pause méridienne	145	34	3
	René Casagne		Pause méridienne	229	53	3

	Vincent Van-Gogh		Pause méridienne	206	49	4
Coutras	Henri Sau-guet	4 jours	Pause méridienne	320	60	8
Eysines	Le Derby	4,5 jours	Pause méridienne	165	32	3
	Raymond Claverie	4,5 jours	Pause méridienne	175	57	
Gradignan	Le pin franc	4 jours	Pause méridienne	117	20	1
	Malartic	4 jours	Pause méridienne	150	33	1
Lormont	Condorcet	4,5 jours	Pause méridienne	150	39	11
	Paul Fort	4,5 jours	Pause méridienne	145	39	
	Romain Rolland	4,5 jours	Pause méridienne	125	41	
	Albert Ca-mus	4,5 jours	Pause méridienne	158	51	
Mérignac	Jules Ferry	4,5 jours	TAP	195	51	2
	Ferdinand Buisson	4,5 jours	TAP	142	33	2
	Jean Macé	4,5 jours	TAP	214	39	2
Sainte Foy la Grande	Paul Bert	4 jours		119	32	3
Talence	Jules Miche-let	4 jours	Pause méridienne	164	30	3
	Maurice Ravel	4 jours	Pause méridienne	132	29	3
	Paul Lapie	4 jours	Pause méridienne	217	52	3
	St Exupéry	4 jours	Pause méridienne	120	23	3
<b>Total</b>	<b>35 écoles</b>			<b>6224 enfants</b>	<b>1440 enfants CE1</b>	<b>96 anima-teurs</b>

Afin de laisser du temps libre aux enfants, les ateliers ayant lieu sur la pause méridienne, dureront 45 minutes.

Il serait intéressant de revenir chaque année sur les mêmes enfants. L'expérimentation pourrait, pour la 1<sup>ère</sup> année, porter sur une cohorte d'enfants de CE1, suivie sur plusieurs années.

Les propositions devront prévoir plusieurs scénarii.

#### **Dates de mise en œuvre**

Copil de présentation du projet détaillé par le coordonnateur retenu du projet : septembre 2018

Formation des animateurs : automne 2018

Ateliers pour les enfants : 1<sup>er</sup> semestre 2019

Suivi - Evaluation : Durant la totalité du déroulement du projet avec un rendu 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

#### **Financement**

L'ARS Nouvelle Aquitaine contribuera au financement de ce projet.

La préfecture, service politique de la ville, soutiendra financièrement ce projet.

Le budget prévisionnel devra prévoir d'autres sources de contributions financières au sein des partenaires concernés par le déploiement de cette action.

Le budget prévisionnel devra couvrir les besoins nécessaires à la réalisation de l'action pour la durée totale de sa mise en œuvre.

### **Modalités et date limite de dépôt**

Les candidatures sont à transmettre à l'ARS, par voie dématérialisée uniquement, à l'adresse [ars-dd33-sante-publique@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-publique@ars.sante.fr) au plus tard le 7 septembre 2018

### **Pièces composant la proposition des opérateurs**

- La proposition d'un plan d'action multi partenarial détaillant la mise en œuvre des objectifs spécifiques et de leur déclinaison opérationnelle pour le déploiement total de l'action :
  - Coordination du projet
  - Formation des personnes ressources (formateurs) par un expert
  - Outils utilisés
  - Formation des animateurs
  - Appui méthodologique (accompagnement pour la construction des programmes et l'animation des ateliers pour les enfants)
  - Evaluation
- La présentation d'un budget prévisionnel couvrant les besoins pour la durée totale de la mise en œuvre de l'action, 2018 et 2019.
- La présentation de la méthodologie envisagée pour le volet évaluation ainsi que les outils de suivi prévus
- La présentation d'un calendrier prévisionnel de l'ensemble du projet respectant les dates de mise en œuvre prévues :
  - Présentation de la proposition du plan d'action détaillé des opérateurs au COPIL comprenant l'ARS et ses partenaires (Préfecture, Education Nationale, communes), suivie de discussions et d'ajustements, permettant la co-construction du projet.
  - Présentation du projet aux élus de chaque commune, en s'appuyant sur un plaidoyer, afin de créer un environnement favorable à la santé
  - Présentation dans chaque école du projet en présence du directeur d'école, des enseignants, des représentants de parents d'élèves...
  - Formation des formateurs par un expert
  - Formation des animateurs de chaque commune
  - Accompagnement des animateurs par les formateurs pour la mise en place des ateliers pour les enfants
  - Suivi et évaluation du projet
- La présentation des membres portant cette action,
- Une synthèse des expériences professionnelles déjà menées dans le domaine du développement des compétences psychosociales,
- La fiche de poste du coordonnateur du projet,
- Les fiches de postes des personnes en charge de dispenser la formation des animateurs et de co-animer les séances de développement des CPS au sein des structures.

### **Critères de validation de la proposition**

La proposition élaborée en réponse à la définition des attentes de l'ARS pour le déploiement de cette action sera validée selon les critères suivants :

- Capacité à réaliser le projet en répondant à la définition des attentes exprimées et aux lignes directrices de l'organisation et de la gouvernance souhaitée,

- Capacité à collaborer et à apporter une réponse dans le cadre d'un collectif d'acteurs,
- Connaissance et expérience dans le domaine du développement des compétences psychosociales,
- Compétences en montage de projet par démarche participative,
- Compétences en coordination,
- Capacité pour assurer le pilotage, l'animation et le suivi du projet dans son intégralité.
- Capacités à prévoir et réaliser une évaluation du projet dans sa globalité,
- Capacité à s'adapter aux modes organisationnels des gouvernances territoriales existantes et à articuler ses missions avec d'autres partenaires potentiels ayant des missions similaires,
- Capacité à s'appuyer sur les actions déjà existantes sur le territoire concernant le développement des compétences psychosociales des enfants de 6 à 11 ans,
- Capacité à trouver des sources de financement complémentaires en lien avec les dispositifs existants,
- Conformité du contenu de la proposition aux recommandations nationales de Santé Publique France.
- Diversité des ressources et compétences
- Référence de conduite de projet similaire,